

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « **Règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage** » de ce qui suit :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage.

Le projet de règlement vise à :

- établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage dans toutes les zones du territoire municipal, pour des raisons de sécurité publique;
 - prohiber tout usage et activité d'entreposage et de transbordement de matières combustibles ou explosives, et de carburant liquide ou gazeux dans la zone 402, les lots visés sont les suivants : 1 957 585, 1 957 594, 1 957 595, 1 960 355, 3 144 891, 3 144 892, 3 208 922 et 5 100 506.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **mercredi le 25 mai 2022 à 17H00** au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-347, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
 - 3- Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
 - 4- Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au www.upton.ca, avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de mai de l'an 2022.



Nabil Boughanmi,
Directeur général
et greffier-trésorier
Municipalité d'Upton

Projet de règlement 2022-347 intitulé :

« Règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage »

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 18^e jour du mois de mai 2022 à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal
- sur le site internet;
- dans la parution du 18 mai du journal de la Pensée de Bagot.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de mai de l'an 2022.



Nabil Boughanmi,
Directeur général
et greffier-trésorier
Municipalité d'Upton